



COMITÉ DES PARCS ET JARDINS DE FRANCE



C.P.J.F.
168 rue de Grenelle
75007 PARIS
e-mail : smangaud@cpjf.fr
Tél. : 01.53.85.40.40 - Fax : 01.53.85.40.49

Vent de Colère! - FEDERATION NATIONALE
Chemin des Cadenèdes
30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE
e-mail : contact@ventdecolere.org
Tél. / Fax. 04.66.72.75.15

TELECOPIE

DESTINATAIRE : ... (Journaux, radios, télévisions - Comités de Rédaction tous Médias)

Fax :

Date : 12 septembre 2006

Nombre de pages : 3

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint copie de la lettre ouverte que nos deux associations ont envoyée ce jour à Monsieur Pierre GADONNEIX, président d'EDF.

« Vent de colère ! » regroupe 327 associations avec un total de plus de 22.000 adhérents
www.ventdecolere.org

Le C.P.J.F. est la fédération des associations régionales et départementales de parcs et jardins à travers toute la France et regroupe plus de 8.000 adhérents www.parcsetjardins.fr

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Expéditeurs :

Didier WIRTH
Comité des Parcs et Jardins de France

Alain BRUGUIER
Vent de Colère ! - FEDERATION NATIONALE

LETTRÉ OUVERTE à Monsieur Pierre GADONNEIX

Président d'EDF

Le 7 Juin 2006, le gouvernement saisit pour avis la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) d'un Projet d'Arrêté rendant encore plus attractives les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent.

Au terme d'une analyse complète et remarquablement argumentée, la CRE sous la présidence de Philippe de Ladoucette, émet **le 29 Juin un avis défavorable** : «...*La Commission considère que le tarif proposé qui s'ajoute à l'ensemble des dispositifs fiscaux en vigueur, représente un soutien disproportionné à la filière éolienne au regard du bénéfice attendu...*».

Dès le 10 juillet 2006, le gouvernement ne tenant pas compte de l'Avis de la CRE, prend son arrêté. La publication au Journal Officiel (JO), intervient le 26 Juillet 2006, alors que **l'avis défavorable de la CRE n'est publié au JO, que le 27 Juillet 2006.**

Ce scénario reproduit avec une troublante similitude ce qui s'était passé lorsque la CRE avait été saisie **le 14 Mai 2001** par le Gouvernement de Lionel Jospin d'un projet d'arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les centrales éoliennes. La CRE émettait **en date du 5 Juin 2001, un avis défavorable**: «...*Le tarif proposé entraîne des rentes indues aux promoteurs éoliens...et représente un moyen exagérément coûteux pour la collectivité...*». Le gouvernement avait à l'époque ignoré l'avis de la CRE qu'il venait tout juste de mettre en place et prenait son arrêté en date du 22 Juin 2001.

Ainsi, les Gouvernements passent et les avis sollicités de la CRE sont ignorés avec une étonnante constance, tant par Villepin que par Jospin.

On aurait pu espérer qu'EDF n'accepte pas sans réserves **l'extravagante obligation d'achat** favorisant les surcoûts et les surfacturations à ses abonnés au travers de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE). Les bénéficiaires de ce mécanisme étant d'une part les pays vers qui EDF exporte une électricité non assujettie à la CSPE, d'autre part les promoteurs éoliens de toutes origines et les industriels étrangers qui ont bien compris que le territoire français s'offrait comme le nouveau terrain de chasse européen. EDF a trouvé le moyen d'échapper à sa position de victime, en obtenant du gouvernement d'être largement remboursé par un prélèvement sur sa clientèle française.

De plus, EDF en s'invitant « *au bal des convives* », devient le plus gros promoteur éolien français grâce à sa filiale « EDF Énergies Nouvelles ». En inaugurant une de ses centrales, Aumelas (Hérault), le 7 Juillet dernier, M. Gadonneix, vous n'avez pas hésité à déclarer : « *Le développement des énergies renouvelables est une priorité pour la France et pour EDF. Elles permettent à la fois de diversifier notre approvisionnement et de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre. D'ici 2010, nous allons investir 3 milliards d'Euros dans l'énergie Éolienne, soit autant que pour construire notre prochaine centrale nucléaire EPR. C'est un symbole très fort.*».

L'insistance de votre propagande éolienne, stratégie à la mode écologiste, n'a-t-elle pas pour objectif d'introduire des idées faussement rassurantes auprès d'un public inquiet face à la crise de l'énergie.

Entre l'énormité de la somme, 3 milliards d'Euros, et l'insignifiance de la production espérée, votre argument sur la nécessaire diversification de nos approvisionnements n'apparaît pas crédible. Les 3 milliards d'Euros correspondent au coût de 2 500 éoliennes de 1 MW chacune, soit le quart de l'objectif ADEME pour 2010 (10 000 MW). Même si cet objectif extrême était atteint, décuplant le nombre actuel des éoliennes, il ne représenterait au total que 4 % de la production française d'électricité et induirait un **surcoût global pour les consommateurs français dépassant le milliard d'Euros chaque année.**

De même votre argument sur les Gaz à Effet de Serre (GES), n'est pas fondé. D'après l'Avis de la CRE de Juin 2006 : « *L'objectif que l'Europe a alloué à la France en 2001, était de stabiliser ses émissions de GES au niveau de ce qu'elles étaient en 1990. Les dernières statistiques disponibles de l'année 2004 établissent le respect de ce critère* ».

... / ...

... / ...

M. Marcel Boiteux, Président d'Honneur d'EDF, déclarait récemment : «...*Le soleil et le vent restent encore des énergies très coûteuses et capricieuses...*». «... *Je ne crois pas que l'éolien ait un très grand avenir parce que, relativement à l'énergie produite, il est beaucoup trop encombrant...* ». «... ***Il ne sert à rien de dépenser beaucoup d'argent sous prétexte de profiter ainsi d'un effet de série : on n'engendre que des séries de déficits ou de subventions...*** ».

D'autres énergies renouvelables, plus efficaces, plus en harmonie avec les tissus socio-économiques locaux sont à promouvoir : biomasse, solaire, houles, courants marins, géothermie des roches profondes et **surtout la ressource immédiate et mal défendue des économies d'énergie.**

On n'ose imaginer que le lobby des promoteurs éoliens, ait une influence telle auprès des pouvoirs publics, que celle-ci lui permette d'accaparer la quasi-totalité des subventions.

En tant que citoyens, contribuables et opposants déterminés au gâchis provoqué par l'éolien en France : Patrimoine, Paysages, Qualité de Vie, nous aimerions comprendre M. Gadonneix, quelles sont les raisons de votre engagement éolien.

Et si, à l'occasion de la session extraordinaire du Parlement le 7 Septembre, nous assistions à « la nuit des longs couteaux » des industriels Européens de l'électricité qui, à quelques jours d'intervalle ont dévoilé le mois dernier leurs ambitions sur le marché français de l'éolien : L'Italien Enel et sa filiale éolienne française Erélis, l'Espagnol Iberdrola et sa filiale Perfect Wind, Suez avec Electrabel et leur filiale CN'Air et Gaz de France en convive invité. Quand trois des plus grands électriciens européens investissent au même endroit au même moment, c'est qu'à coup sûr un marché prometteur est en train d'exploser, que nous ne sommes pas les seuls à dénoncer et à remettre en cause :

- En Australie, pour Peter McGauran Ministre de l'Agriculture : « ***l'éolien est une fraude complète*** »,
- Aux Pays-Bas, « ***Coup d'arrêt à l'électricité éolienne*** », Joop Wijn Ministre de l'Economie annonce la **suppression des subventions aux énergies renouvelables**, décision entrée en vigueur le 18 Août dernier. Toutes ces réactions de bon sens confirment l'analyse de la CRE.

Alors M. le Président, pourquoi engager EDF dans un investissement qui repose sur l'artifice des subventions, **sans aucune utilité pour assurer votre obligation principale** de puissance garantie à tout moment et de capacité globale aux heures de pointe ?

Didier Wirth
Comité des Parcs et Jardins de France

Alain Bruguier
Vent de colère ! – FEDERATION NATIONALE

L'énergie éolienne en France

L'énergie éolienne, comme les autres énergies renouvelables, bénéficie d'un statut privilégié, en Europe, depuis que Bruxelles, a recommandé de se tourner vers des sources d'énergie qui ne génèrent pas de gaz à effet de serre (le CO²), et notamment les énergies renouvelables, ce qui exclut l'énergie nucléaire...

Bruxelles a donc fixé pour 2010 un objectif de 21 % d'énergies renouvelables (petite hydraulique, éolien, solaire), dans la production de l'électricité pour chaque Etat. Et c'est ainsi que l'éolien qui ne peut se passer du réseau électrique, a acquis à grands frais ses lettres de noblesse.

- Avec les tarifs d'achat obligatoires par le réseau électrique, la CRE (Commission de Régulation de l'Electricité), estime que, pour 5 000 MW d'éolien, programme annoncé par le gouvernement, le surcoût total cumulé, à la charge de tous les consommateurs d'électricité, serait, "dans le meilleur des cas, de l'ordre de 7 milliards d'euros".

- Quant à l'économie en gaz carbonique, objectif final, il y a en Europe deux cas extrêmes :

- Le Danemark, dont toute l'électricité est produite par le charbon (90 %) et le fuel (10 %). Dans ce cas, chaque kWh éolien économise 1 kWh produit avec émission de CO². Faute de nucléaire, l'éolien est donc tout indiqué.

- La France, où, compte tenu du nucléaire et de l'hydraulique, la part de l'énergie fossile utilisée à la production de l'électricité est actuellement inférieure à 5 % du total produit.

Comme le vent est parfaitement aléatoire et imprévisible, le kWh éolien a ainsi une chance sur vingt de remplacer un 1 kWh produit par une énergie fossile, les 19 autres remplaçant hydraulique ou nucléaire, qui ne produisent pas plus de CO² que le vent !

On n'ose chiffrer le coût du kg de CO² évité en France par l'énergie éolienne.

D'ailleurs les parcs éoliens actuels en Europe sont édifiants.

Les trois grands parcs sont l'Allemagne (12 800 MW éolien), l'Espagne 5 000 MW et le Danemark (2 900 MW), trois pays qui, n'ayant pas de nucléaire ou y ayant renoncé, n'ont d'autres choix que les énergies fossiles. Les plus petits parcs sont la Suède (360 MW) la Norvège (100 MW), la Belgique (56 MW) ou la Suisse (6 MW).

Ils ont en effet des parcs nucléaires et/ou hydrauliques, importants, et ne voient donc aucun intérêt à l'éolien.

Autre problème : la puissance "garantie" par l'éolien est faible, en raison de son caractère aléatoire.

C'est ainsi que le parc éolien allemand (12 000 MW), le plus grand d'Europe, a mis en difficulté le réseau européen, pendant la période de froid de décembre 2001, et à nouveau pendant la canicule de l'été 2003, où ce parc n'a fourni que 10 % de sa puissance, soit 1 200 MW. Chaque fois, des anticyclones stationnaires, sans vent, régnant sur l'Europe, sont à l'origine de ces périodes critiques. Il faut donc en tenir compte, et créer, à côté du parc éolien, la puissance électrique de secours indispensable.

En conclusion, l'énergie éolienne a toute sa valeur dans certains pays, et aucune dans d'autres, notamment en France, en Suède, etc. alors qu'une énergie comme l'énergie solaire, se substituant en partie dans les habitations à l'énergie fossile (fuel, butane, propane) pour assurer le chauffage et la fourniture d'eau chaude, voire l'électricité, présente un intérêt majeur partout (même en Suède !) et son coût, aujourd'hui élevé, est susceptible de baisser sensiblement.

Quant au nucléaire, il reste la seule solution à l'échelle du problème que posera la disparition prochaine du pétrole et du gaz. Et son coût est connu : la Finlande vient de signer, pour le premier EPR (1 600 MW de puissance continue), un contrat de 3 milliards d'euros. Le seul surcoût des 5 000 MW d'éolien représente plus de deux EPR, et ils produiront 12,5 milliards de kWh, soit la production d'un seul EPR.

Jean GUILHAMON

ICPC 46

ancien directeur général d'EDF